


COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëtizia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goj, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Florence Pierre, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Roselyne Viollet (pouvoir à Carole Gavard Molliard)

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Paul Girard est élu secrétaire de séance.**

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

ADMINISTRATION GENERALE

D2026-066-1 - Convention de regroupement pour la gestion et la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-066 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Considérant :

- Que la commune doit bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre de subvention pour la rénovation de l'école de Sevraz,
- Que les CEE sont gérés par le SYANE par le biais d'une convention de regroupement avec la commune,

Monsieur le Maire propose de signer la convention de regroupement avec le SYANE.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement avec le SYANE
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,
Paul GIRARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Girard", written over a faint, circular stamp or watermark.